



FONCTIONNEMENT

GENI, Généralisations Industrie, est une Entreprise de Travail Temporaire (ETT), qui vous accompagne pour vos besoins en recrutement temporaires, grâce à la mise à disposition d'un ou plusieurs salariés intérimaires.

Nous pouvons vous accompagner pour : le remplacement d'un salarié absent, un accroissement temporaire d'activité, une commande exceptionnelle liée à l'exportation, des travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité ou bien le test d'un candidat avant une embauche ou un parcours GEIQ.

Nous nous occupons de votre recrutement via notre base de candidats, du sourcing et la publication d'annonces si nécessaire. Tant que nous ne trouvons pas votre candidat intérimaire, il n'y a pas de facturation.

Une fois le candidat validé, il est mis à disposition dans votre entreprise. GENI porte le contrat et s'occupe de l'ensemble de la gestion administrative pendant la durée du contrat (DPAE, contrat de travail temporaire, paies, gestion des absences, prolongations...).



DURÉE DU CONTRAT

La durée maximale de la mission d'un intérimaire au sein de la même entreprise est de 18 mois, consécutifs ou du fait d'un ou plusieurs renouvellements de missions.

Si le candidat est trouvé par GENI, nous vous demandons que la mission soit d'au moins 2 mois avant une embauche en CDI. Dans ce cas, aucune facturation supplémentaire ne sera appliquée.



GESTION ADMINISTRATIVE

Pour la gestion administrative, nous utilisons la plateforme de gestion documentaire Armado. Cette plateforme nous permet de faciliter les échanges numériques entre GENI, l'intérimaire et l'entreprise utilisatrice.

Sur votre espace Armado, vous retrouverez les contrats de mise à disposition, les prolongations de contrats, les relevés d'heures ainsi que vos factures mensuelles.

Vous pourrez visualiser, signer, compléter et imprimer ces documents au besoin.



FACTURATION

La facturation se fait sous forme de coefficient de majoration et est fixe : 1,85.

La phase de recrutement n'engendre pas de frais supplémentaires et est inclus dans le coefficient de majoration.

La rémunération de l'intérimaire est établie selon votre grille salariale interne.



Elodie NGUYEN
Directrice Adjointe
enguyen@maisondesentreprises.com
03 80 77 85 55



Clarisse MOREL
Chargée de recrutement
cmorel@maisondesentreprises.com
03 80 77 85 52



Justine REVY
Chargée de mission RH
jrevy@maisondesentreprises.com
03 80 77 85 12